



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30 📠 03 22 31 19 33

contact@baiedesomme.org

PLAN VÉLO BAIE DE SOMME

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

Les caractéristiques principales des ouvrages sont décrites également dans la première partie du « Dossier d'Autorisation Unique », chapitre C4.1 intitulé « Principes généraux », page 12 à 17.

Le présent dossier concerne la réalisation de sept tronçons entre Mers-les-Bains et Quend au lieu-dit « Le Pont à Cailloux », pour un linéaire total de 35,9 km.

1. Mode d'aménagement

Le mode d'aménagement prévu reprend les mêmes principes que pour les parties déjà aménagées mais avec des objectifs supplémentaires qui sont de limiter la consommation d'espace et de réaliser des aménagements légers et réversibles en site naturel sensible :

- Usage partagé dès lors que les contraintes de sécurité le permettent (faible circulation des véhicules à moteur) ;
- Pistes cyclables en site propre, lorsque l'usage partagé n'est pas possible, afin de limiter au maximum les conflits d'usage voitures / vélos et ainsi diminuer les risques d'accidents ;
- D'une manière générale, la piste est à double sens de circulation, sa largeur est fixée à 2.80 m mais peut être localement réduite

Les exceptions concernent :

- La portion du tronçon 1 à hauteur du hameau de Blengues où la largeur de la piste est limitée à 2.50 m
- La portion du tronçon 4 entre le centre de vacances et le carrefour avec l'avenue Parmentier à Brighton, la largeur de la piste cyclable est réduite à 2.50 m ; après ledit carrefour, la piste cyclable retrouve une largeur de 2.60 m
- Une partie du tronçon 7 – le long de la RD 532 entre la sortie de Fort-Mahon et le giratoire RD 532 / RD 42 – les pistes sont unidirectionnelles et d'une largeur d'1m50 chacune
- Profil avec un dévers de 2% permettant la collecte et l'évacuation des eaux vers les fossés et cunettes ;
- Profil en long spécialement étudié pour que les pentes restent inférieures à 5% ce qui est favorable au confort de l'utilisateur et règlementaire pour les personnes à mobilité réduite ;
- Pistes réalisées en béton ou bitume silmer (bitume à base de galets littoraux blanchis par traitement thermique et concassés donnant une teinte grise), sauf pour quelques exceptions dans les tronçons 1, 4 et 5 ;

- Passerelles permettant le franchissement des milieux humides (fossés et canaux), toutes identiques, construites en bois exotique (Ipé, azobé, ...) certifié de culture. Ces passerelles n'altèrent pas les fossés et canaux car elles sont simplement fixées sur des socles en béton, ou sur des pieux en bois, reposant sur leurs berges. Ces socles en béton sont parfois doublés de gabions qui font office de soutènement ;
- D'autres techniques végétales ou en bois pourront être utilisées dans des secteurs particuliers, qu'il s'agisse de dispositifs de retenue ou de stabilisation au niveau des berges, canaux et plans d'eau. Les techniques végétales (fascines vivantes de saules) seront le plus souvent utilisées ;
- Les clôtures encadrant les emprises foncières seront implantées à distance raisonnable de la piste cyclable. Plusieurs types seront mis en place, leurs constitution variera suivant les lieux d'implantation (espace agricole, boisé, urbain, etc.) ;
- Les portails existants (privés) pourront être déplacés en fonction des nouvelles emprises foncières.

2. Signalétique

La signalétique adoptée pour les pistes sera identique à celle des pistes déjà créés et respectera les principes suivants :

- La signalisation verticale de police par l'implantation de panneaux, modèle réduit pour limiter leur impact visuel dans le paysage ;
- La signalisation horizontale pour marquer la continuité d'un itinéraire et également pour appeler les automobilistes à la vigilance lors de traversées de chaussée, de giratoire, etc....
- La signalisation directionnelle
- La signalisation touristique

3. Paysage

Les abords de la piste sont enherbés et les plantations d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes réalisées varient en fonction du paysage environnant de manière à intégrer la piste dans le paysage local.